



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 09 avril 2026

Délibération n° DEL 2026 0031

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
13/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Nazih BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur François CHATAING à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloe ALIBERT, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Joris RIVORY

La séance a été levée à : 20H

Rédacteur : Stephanie LHOPITAL Actions et équipements culturels

Objet :	Association Site remarquable du goût de l'Agglomération du Puy-en-Velay et sa Lentille Verte AOC : désignation du représentant du Conseil Municipal
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

L'association a pour but de favoriser et de valoriser la synergie entre le produit Lentille Verte du Puy, le patrimoine ainsi que l'accueil sur les communes de Haute-Loire de la zone d'origine contrôlée en particulier sur l'Agglomération du Puy-en-Velay.

Pour ce faire, elle identifie et met en réseau les acteurs qui poursuivent ce but ; elle élabore et met en œuvre, en liaison avec l'Association Nationale des sites remarquables du goût, un programme d'animations et de promotion.

La Ville adhère à l'association Site remarquable du goût de l'Agglomération du Puy-en-Velay et
Délibération n° DEL_2026_0031 du jeudi 09 avril 2026

sa Lentille Verte AOC où elle est représentée par un membre du Conseil Municipal, conformément à l'article 5 des statuts de l'association.

Il vous est proposé de procéder à cette désignation, étant précisé que le Conseil Municipal, conformément au dernier alinéa de l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet, en pareil cas le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Madame Claire MICHEL-MAZIERE pour représenter le Conseil Municipal à l'association Site remarquable du goût de l'Agglomération du Puy-en-Velay et sa Lentille Verte AOC.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 5

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT

**Pas de participation au vote : 1
Naziha BOUACHMIR**

Signé le 9 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
RIVORY Joris,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 09 avril
2026